

Engagement de la liste Europe Ecologie à défendre l'intégrité et l'État de droit en Europe

1. Considérations générales

- **Intégrité**

Parce que c'est la condition de l'indépendance des élu-e-s et donc de la protection de l'intérêt général, les écologistes ont toujours fait de la transparence des institutions et des processus décisionnels et de la lutte contre les conflits d'intérêts une de leurs grandes priorités politiques.

Cette priorité, nous l'exprimons au Parlement européen par nos combats parlementaires mais aussi par nos pratiques internes, certain-e-s que l'exemplarité est la condition indispensable de notre crédibilité mais également notre première responsabilité politique.

À cet effet, nous avons mis en place depuis 2014 un groupe de travail interne « transparence et démocratie » qui a vocation à la fois à animer des campagnes sur ces sujets mais également à faire progresser nos engagements et à améliorer nos pratiques à l'intérieur du groupe.

Cette priorisation dans nos méthodes de travail a porté des fruits importants, puisqu'un certain nombre de bataille amorcées par les écologistes au sein du Parlement ont pu être remportées au cours de ce mandat.

C'est le cas pour la possibilité d'interdire l'accès aux Parlement aux lobbys qui refusent de collaborer avec nos organes parlementaires, pour l'interdiction d'exercer une activité de lobbysme rémunérées sur les questions européennes tout en étant député-e-s, pour l'amélioration de la précision des déclarations d'intérêts financiers des député-e-s, pour le renforcement des règles de contrôle des conflits d'intérêts des Commissaires européen-ne-s lors de leurs auditions ou encore pour l'obligation qui entrera en vigueur dès le 2 juillet 2019, pour tous les rapporteurs, rapporteurs fictifs et Présidents de commissions de publier leur rendez-vous avec les lobbys.

Malgré ces indéniables avancées, beaucoup reste à faire pour que les institutions européennes fonctionnent de manière pleinement transparentes et démocratiques, faisant ainsi progresser leur légitimité démocratique et la confiance que les citoyennes et citoyens leur portent.

Si nous souscrivons à tous les points exposés par Transparency international dans son plaidoyer, nous nous permettons plus bas d'exposer un certain nombre d'engagements complémentaires que nous avons pris et que nous entendons porter au niveau européen dans le mandat qui vient.

- **État de droit**

La défense de l'État de droit mais aussi de l'ensemble des droits et libertés fondamentales garantis par la Charte des droits fondamentaux et inscrits à l'Article 2 du TUE est au cœur de l'engagement européen des écologistes.

C'est un écologiste, Rui Tavares, qui avait dès 2013 produit un rapport sur la situation des droits fondamentaux en Hongrie, alertant l'ensemble de l'Union sur la dégradation du respect des valeurs de l'Union et appelant à la mise en place d'un mécanisme de surveillance des valeurs de l'Union. Et c'est une écologiste, Judith Sargentini, qui a été

à l'origine en 2018 du rapport qui a permis de déclencher la procédure de l'article 7 sur les droits fondamentaux à l'encontre du gouvernement de Victor Orbán.

C'est aussi à l'initiative des écologistes qu'un débat public sur la corruption en Roumanie a pu se tenir en séance plénière et nous avons produit différentes études sur les violations des droits et libertés fondamentales et l'état de la corruption dans un certain nombre de pays à risque ou encore sur les manières de financer une presse indépendante et un journalisme d'investigation de qualité dans des États où la liberté de la presse ne cesse d'être menacée.

Pour les écologistes, la capacité de l'UE à garantir le respect de ses valeurs telle que l'état de droit, mais aussi la non-discrimination, la dignité humaine, les libertés fondamentales et plus généralement l'ensemble des droits et libertés garantis par la Charte des droits fondamentaux doit être une priorité absolue dans les années qui viennent sans quoi l'ensemble du projet européen risque d'être discrédité.

2. Réaction au Plaidoyer visant à renforcer l'Etat de droit et l'intégrité au sein de l'Union Européenne

Défendre l'État de droit :

Au-delà des propositions figurant dans le plaidoyer que nous soutenons toutes, les élu-e-s écologistes s'engageront également à :

- Au-delà de l'article 7, défendre **la mise en place d'un mécanisme contraignant sur les droits fondamentaux.**

Le système actuel dans lequel le respect des valeurs de l'Union est attentivement scruté lorsqu'un État est candidat à l'Union européenne mais où les mécanismes de surveillance une fois cette État devenu membre sont quasiment nuls est en contradiction grave avec l'idée d'une Europe des droits et des valeurs.

En effet, la seule procédure concrète, celle prévue par l'Article 7, peut être déclenchée seulement une fois que la situation des droits fondamentaux est profondément dégradée et n'entraîne en réalité pas de grandes conséquences, la privation du droit de vote au Conseil pour le gouvernement coupable de ces violations ne changeant pas directement les législations nationales et donc la vie des personnes sur place qui subissent concrètement les atteintes à leurs droits et libertés fondamentales.

C'est pourquoi les écologistes défendent la mise en place d'un **mécanisme contraignant**, à même de garantir que des actions sont prises dès que des violations ont lieu.

Nous pensons également que la Commission européenne devrait initier des **procédures d'infractions** sur la base de l'article 2 chaque fois qu'un État viole les valeurs de l'UE.

- Promouvoir une **révision de l'article 51 de la Charte des droits fondamentaux** afin que cette dernière devienne **d'application directe** dans l'Union et ne s'applique plus seulement au cas où les États-membres appliquent le droit de l'Union.

Cette réforme d'apparence technique est en réalité de nature à modifier profondément la manière dont le respect des droits fondamentaux est garanti dans l'Union. Cela donnerait la

possibilité aux juridictions nationales de saisir directement la Cour de Justice de l'Union européenne chaque fois qu'une loi nationale met en danger les droits garantis par la Charte.

- **Défendre la mise en place d'un mécanisme de suivi annuel pays par pays**

Aujourd'hui, le suivi des droits fondamentaux au niveau européen est limité à l'application du droit européen. Nous pensons que l'Agence européenne des droits fondamentaux devrait être habilitée à faire **des suivi pays par pays sur l'ensemble des droits et libertés fondamentales.**

Corruption

Au-delà des propositions formulées par Transparency international que nous défendons depuis longtemps, nous suggérons :

- **Une liste noire des entreprises** qui ont été jugées coupables de corruption, prise illégal d'intérêt ou fraude fiscale afin qu'elles soient exclues pendant une certaine période de la possibilité de participer à des marchés publics
- Nous pensons aussi que les **personnes physique condamnées** pour de telles atteintes à la probité ne devraient pas pouvoir se présenter aux élections européennes pendant une période déterminée.

Haute autorité :

Les écologistes ont été les premiers au Parlement européen à défendre cette idée. En effet, la situation actuelle est par nature dysfonctionnelle puisque tant du côté du Parlement que de la Commission, les comités d'éthique sont constitués de pairs et ne fonctionnent pas de manière transparente.

Cette situation a une conséquence très concrète : au Parlement européen, malgré de nombreux cas de violation du code de conduite, aucune sanction n'a jamais pu être prononcée à l'encontre d'un-e député-e.

Les écologistes proposent la création d'une Haute autorité indépendante au niveau européen qui aurait pour mission de vérifier les intérêts financiers des élus et hauts fonctionnaires afin de garantir l'absence de conflits d'intérêts et l'intégrité des institutions. Cette haute autorité aurait la capacité de formuler des recommandations contraignantes mais aussi de prononcer des sanctions et agirait en toute indépendance.

Transparence au conseil :

De manière générale, les écologistes défendent un principe simple: le Conseil, en tant que co-législateur, devrait répondre à un niveau de transparence égal à celui du Parlement européen. Cela signifie que toute la culture et les méthodes de travail devraient y être revues. Sans ce changement radical, l'Union continuera de servir de

bouc-émissaires à tous les gouvernements nationaux qui refusent d'assumer auprès de leurs opinions publiques les positions qu'ils défendent à Bruxelles.

- **Le travail législatif**, dès le niveau des groupes de travail, devrait donc être public et retransmis en direct, de la même manière que le sont les travaux des commissions parlementaires.
Des représentants du Parlement européen devraient pouvoir assister aux travaux du Conseil de la même manière que des représentants du Conseil peuvent assister aux commissions parlementaires et aux séances plénières du Parlement européen.
- **La nomenclature et la classification des documents** produits par le Conseil devrait également être totalement revue.
En effet, comme la Médiatrice européenne l'a fait remarquer lors de son investigation sur les pratiques du Conseil en matière d'accès aux documents, la pratique consistant à classer presque tous les documents comme « LIMITE », qui n'a aucun fondement juridique, empêche de facto l'accès du public à des documents dont la publicité devrait pourtant être légalement assurée.
- Par ailleurs, les règles **de transparence des trilogues** doivent être modifiées avec que des standards minimums de transparence s'appliquent.
Ces standards minimums, qui impliquent principalement une modification de la part du Conseil, seraient :
 - la définition commune d'un calendrier de négociation et sa publication, afin que le public puisse plus facilement suivre l'avancée des dossiers.
 - une règle générale qui voudrait qu'aucune négociation entre les trois institutions ne puisse formellement commencer avant l'adoption et la publication d'un mandat de négociation de la part du Parlement et du Conseil.
 - la publication proactive dans un registre de tous les documents pertinents au plus tard 10 jours après la fin de chaque trilogue.
- Plus généralement et au-delà du Conseil stricto sensu, nous continuerons de travailler à la mise en œuvre d'un **registre de transparence des lobbys renforcé**, applicable au Conseil et contraignant.

3. Engagement des candidat-e-s

L'ensemble des candidats de la liste des écologistes souscrit pleinement aux trois points contenus dans le formulaire d'engagement publié par Transparency international.

En effet, le groupe Vert/ALE au Parlement européen n'a pas attendu de construire des majorités pour s'imposer à lui-même des règles extrêmement strictes.

Aussi, au-delà du plus strict respect des règles déjà en vigueur et des dispositions décrites dans les formulaires d'engagement, les futur-e-s membres du groupe Verts/ALE s'engagent également sur les points suivants :

- **Transparence :**

Depuis des années les député-e-s du groupe Verts/ALE **publient tous leurs rendez-vous avec les lobbys**, qu'ils/elles soient rapporteurs ou non, respectent des **règles strictes d'utilisation et de transparence des frais généraux**, bien au-delà de ce qui est exigé de l'ensemble des député-e-s européen-ne-s, s'engagent à ne **rencontrer que des lobbys enregistrés** au sein du registre de transparence.

Ils s'engagent aussi lorsqu'ils sont rapporteurs ou rapporteurs fictif à publier **une empreinte législative** mentionnant toutes les **contributions** et tous les **contacts** qu'ils ont eu lors de l'élaboration de rapports.

- **Conflits d'intérêt :**

Les candidats écologistes qui siègeront au groupe Verts/ALE ont également pris l'engagement de **n'exercer aucune activité professionnelle de lobbysme, qu'elle soit rémunérée ou non, pendant l'exercice de leur mandat.**

Aussi, même si cela est autorisé, les membres du groupe Verts/ALE s'engagent à **n'accepter aucune prise en charge de leurs frais lors de leur participation à des événements organisés par des tiers** et à utiliser pour ce faire les lignes budgétaires mises spécifiquement à leur disposition.

Ils s'engagent également à respecter la **Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac** et à refuser catégoriquement de rencontrer des lobbyistes de l'industrie du tabac lorsqu'il s'agit d'évoquer des questions liées à la santé publique.

Enfin, ils refuseront de participer à **tout intergroupe ou groupe d'amitié** qui ne respecte pas strictement des règles de transparence de leurs sources financements.

Enfin, les député-e-s écologistes s'engagent à garantir un équilibre et un **accès équitable dans les représentants d'intérêt qu'ils/elles rencontrent**, conscient-e-s que les d'intérêts privés et particulièrement les plus puissants sont surreprésentés dans les activités de lobbysme exercées auprès des institutions européennes.

- **Lanceurs d'alerte**

Les écologistes furent à l'origine au sein du Parlement européen et en collaboration avec un grand nombre d'organisation de la société civile, de l'adoption de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.

Depuis plusieurs années néanmoins, nous avons mis en place **des lignes directrices internes au groupe Verts/ALE** qui clarifient les droits, les procédures et les responsabilités dans le groupe en ce qui concerne des assistant-e-s ou membres du staff du groupe qui lanceraient des alertes.